



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**DD 92**

**N° Spécial**

**12 Avril 2018**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS-DD92 du 12 Avril 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
ARS-DD92/ OAPS N° 2018-177	26.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX	3
ARS-DD92/ OAPS N° 2018-178	26.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart	5
DD92/OAPS N° 2018-179	27.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du lycée René AUFFRAY à CLICHY	7
ARS-DD92/ OAPS N° 2018-180	27.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de l'hôpital Antoine Béclère de CLAMART	9
ARS-DD92/ OAPS N° 2018-181	28.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison	11
ARS-DD92/ OAPS N° 2018-182	29.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Louis DARDENNE de VANVES	13

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-177 du 26/03/2018**  
**portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation**  
**d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 DU 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX est arrêté comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, ou son suppléant, Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers, ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Claire RIGLET  
Suppléant : Madame Danielle BENALI

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Christophe CATALA  
Suppléant : Madame Laurence MIKANO

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Valérie JUNGBLUT  
Suppléant : Madame Lucie DUCHATEAU

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**  
Titulaire : Monsieur Mauro ARMATI  
Suppléant : Madame Saïda DOUKHALI

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Catherine MONTFOURNY  
Suppléant : Madame Myriam ANDRIEU

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**  
Titulaire : Madame Marina GUMUSEL  
Suppléant : Madame Laurine LALUNG  
Titulaire : Madame Tadélia PRIVAT  
Suppléant : Madame Célia FERREIRA

**Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :**  
Madame Françoise SEBESTIK

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 26/03/2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-178 26 mars 2018**  
**portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en**  
**soins infirmiers de l'hôpital Antoine Béclère**  
**de Clamart**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,

**ARRETE**

**Article 1** : Le conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :**  
Monsieur Jamel CHOUAT

**Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant :**  
Titulaire : Monsieur Odon Martin MARTINIERE

**La conseillère pédagogique régionale**

**Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :**  
Titulaire : Madame Khadidja KARADENIZ

**L'infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :**

Titulaire : Madame Adeline LECAPELAIN

Suppléant : Madame Hororine BAYEBA

**L'enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université :**

Titulaire : Monsieur Yann MIKAELOFF

**Le président du conseil régional ou son représentant**

**Les représentants des étudiants, six étudiants élus par leurs pairs :**

**Délégués des étudiants de 1<sup>ère</sup> année :**

Titulaire : Madame Krystel EWOU DI

Suppléant : Madame Karine SERVAIN

Titulaire : Madame Charlotte ROGER

Suppléant : Madame Camille DARDENNE

**Délégués des étudiants de 2<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Monsieur Belkacem OUCHENE

Suppléant : Madame Pauline GERDAUD

Titulaire : Madame Emma DELGAL

Suppléant : Madame Anaïs DELBURG

**Délégués des étudiants de 3<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Agathe ACHART

Suppléant : Madame Audrey CRACCHIOLO

Titulaire : Monsieur Clément PITOUX

Suppléant : Monsieur Stanislas CHOLLET

**Les représentants des enseignants, trois enseignants permanents de l'institut de formation, ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Laetitia BREUIL

Suppléant : Madame Catherine HINCKER

Titulaire : Madame Sophie MONSAINT

Suppléant : Madame Isabelle DELABARRE

Titulaire : Madame Lydie LAROTTE

Suppléant : Madame Sophie HOMO

**Les deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé ou leurs suppléants :**

**-le cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :**

Titulaire : Madame Pascale DELALIEUX  
Suppléant : Madame Laurence PITARD-ROUSSEAU

**-le cadre de santé dans un établissement de santé privé :**  
Titulaire : Madame Sabine JOLY

**Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation :**  
Titulaire : Madame Catherine ROLLAND  
Suppléant : Monsieur Gérard TACHDJIAN

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 26 mars 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine  
de l'Agence régionale de santé Ile de France

Monique REVELLI

**Arrêté DD92/OAPS n°2018-179 du 27 mars 2018  
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation en  
soins infirmiers du lycée René AUFFRAY à CLICHY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016/017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

## **ARRETE**

**Article 1** : Le conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du lycée René AUFFRAY à CLICHY est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :**

Titulaire : Madame Laurence BOHIC

**Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant ;**

Titulaire : Monsieur Odon MARTIN-MARTINIERE

**Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique ;**

Titulaire : Madame Sonja CURAC

**Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :**

Titulaire : Madame Béatrice MAYET

Suppléant : Monsieur Thomas BARDOT

**Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique :**

Titulaire : Madame Latifa BELMIR

Suppléant : Madame Sandrine LESCURE

**Le représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique, ou son suppléant :**

**1<sup>ère</sup> année :**

Titulaire : Madame Krystel QUERE

Suppléant : Monsieur Adam BEKKAL

**2<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Laure-Anne CLISSON



Suppléant : Monsieur Thomas TOULEMONT

**3<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Rabeha SI HADJ

Suppléant : Monsieur Ludovic AH CHIAYE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du lycée René AUFFRAY est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris – 7 Rue de Jouy – 75004 PARIS dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 27 mars 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-180 du 27 /03/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants de l'hôpital Antoine Bécélère  
de CLAMART**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

### **ARRETE**

**Article 1 :** La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart est arrêtée comme suit :

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le Directeur de l'institut :**  
Monsieur Jamel CHOUAT

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Roselyne VASSEUR  
Suppléant : Madame Catherine DAVID

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Claire OLLAGNIER  
Suppléant : Madame Françoise MABUT-DRENO

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Alexandra SAVORANI  
Suppléant : Madame Narimane BOUBEKEUR

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**  
Titulaire : Monsieur Médrick ZAMY  
Suppléant : Monsieur Gaëtan RICHARD  
Titulaire : Madame Magalie FEVIN  
Suppléant : Madame Diane DAIZO

**Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :**  
Madame Khadidja KARADENIZ

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Antoine Béclère de CLAMART est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 27 mars 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-181 du 28/03/2018  
portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en  
soins infirmiers du centre hospitalier STELL  
de Rueil-Malmaison**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,

## **ARRETE**

**Article 1** : Le conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :**

Madame Soraya FEKKAR

**Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation :**

Monsieur Yannick LORENTZ

**Le conseiller pédagogique régional**

**Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :**

Madame Marie-France LE PECHOUX

**L'infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :**

Madame Cécile VOULOIR

**L'enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université :**

Docteur Jérôme TOURRET-ARNAUD

**Le président du conseil régional ou son représentant**

**Les représentants des étudiants, six étudiants élus par leurs pairs :**

**Délégués des étudiants de 1<sup>ère</sup> année :**

Titulaire : Monsieur Alban DE VALICOURT

Suppléant : Madame Tiffany LUNTALA

Titulaire : Madame Donia MOYOH

Suppléant : Madame Florence FOUCAN

**Délégués des étudiants de 2<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Marie-Laure GAHOU

Suppléant : Monsieur Jonathan LEMERABET

Titulaire : Monsieur Vincent TISSOT

Suppléant : Madame Jade LE COADOU

**Délégués des étudiants de 3<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Emilie MONNIER

Suppléant : Madame Zoé LE BONNIEC

Titulaire : Monsieur François DUROCHE

Suppléant : Madame Betty LEFORT

**Les représentants des enseignants, trois enseignants permanents de l'institut de formation, ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Julie TERRON NACCACHE

Suppléant : Madame Marie-Candide SAMAKE

Titulaire : Madame Naïma FARS

Suppléant : Madame Virginie DILLEE

Titulaire : madame Lydie QUILLERE

Suppléant : Madame Aïcha MOTAOUKKIL

**Les deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé ou leurs suppléants :**

**-le cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :**

Titulaire : Madame Hassina SELMANI

Suppléant : Monsieur Jean-Louis DELARUELLE

**-le cadre de santé dans un établissement de santé privé :**

Titulaire : Madame Hassan FELLAGUE

Suppléant : Madame Amina ABASS

**Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation :**

Titulaire : Docteur Jacques FOGELMAN

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28/03/2018

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine  
de l'Agence régionale de santé Ile de France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-182 du 29/03/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation  
d'aides-soignants du lycée Louis DARDENNE  
de VANVES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Louis Dardenne de VANVES est arrêtée comme suit :

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;**

**Le Directeur de l'institut de formation d'aides-soignants :**

Titulaire : Madame Catherine DE SANTI

Suppléant : Madame Hind CADI

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Emmanuelle GEORGE

Suppléant : Madame Marion BOUSQUET

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Elisabeth CRETEUR

Suppléant : Madame Florence BEAUVAIS

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Samia VERSTRACTEN  
Suppléant : Monsieur Hervé LEBIGOT

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Clara FERRER  
Suppléant : Madame Pauline MOUCHON  
Titulaire : Madame Yolande PIERROT  
Suppléant : Madame Nassou KEITA

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Louis Dardenne de VANVES est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 29 mars 2018

la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>